L'Accorderie… De sa naissance à son développement

Née en **2002** au Québec, **l'Accorderie** est un concept solidaire qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et à favoriser la mixité sociale.

Il repose sur un principe simple : proposer aux habitants d'un même territoire de se regrouper pour échanger entre eux des services, sur la base de leurs savoir-faire et ce sans aucune contrepartie financière.

Concrètement, un **Accordeur** qui effectue, par exemple, une heure de dépannage informatique se voit attribuer un crédit de temps qu'il peut ensuite utiliser comme bon lui semble pour obtenir l'un des services proposés par d'autres Accordeurs.

Cette nouvelle forme de solidarité, qui favorise la mixité sociale sur un territoire donné, permet aux personnes en situation de précarité d'organiser et de mettre en place leur propre réponse à leurs besoins (ou envies), **en développant leur capacité d'agir individuelle et collective !**

Le système a connu immédiatement un grand succès au Québec, donnant par la suite naissance au Réseau Accorderie du Québec en 2006, puis à une douzaine de nouvelles Accorderies.

En **2011**, les Accorderies investissent le territoire français. En effet, le **Réseau Accorderie du Québec et la Fondation Macif** ont conclu un partenariat pour le développement d'un réseau d'Accorderies en France. La convention entre les deux partenaires a prévu la transmission à la Fondation Macif de la propriété intellectuelle du concept et des outils de gestion pour le territoire français. Ainsi, la Fondation Macif devient le garant de la philosophie initiale du projet et des valeurs qui lui sont associées.

L'implantation progressive de ce concept commence par le démarrage de deux Accorderies, à Paris (19ème arrondissement) et à Chambéry (Savoie) en 2011. Le Réseau des Accorderies de France a été créé en 2013 par la Fondation Macif, le Secours Catholique et la Caisse des Dépôts en vue d'appuyer la dynamique d'essaimage et de développement du concept d'Accorderie sur tout le territoire national. En 2020, 37 Accorderies et plus de 16 000 accordeurs composent ce réseau. D'autres projets sont également en cours de création.

Dans un contexte socio-économique difficile où la tentation du repli sur soi est forte, l'Accorderie s'est imposée par son fonctionnement humaniste et sa capacité à recréer du lien social et de la convivialité.

Toutes les Accorderies de France ont une base commune de fonctionnement : un statut associatif avec un groupe d'administrateurs, une personne salariée pour assurer l'animation et la facilitation des initiatives, un local en propre ou partagé avec d'autres structures, et couvre un territoire bien déterminé. Il peut s'agir d'une ville ou d'un arrondissement de celle-ci, d'une agglomération, d'une communauté de communes…

Pour assurer les charges de fonctionnement, le soutien financier de structures territoriales, des CAF, etc. est indispensable. Plusieurs accorderies font l'objet d'un agrément Espace de Vie Sociale.

Les Accorderies s'engagent à respecter la charte du réseau qui définit les grandes lignes, une formation socle est proposée à quelques personnes qui se chargeront à leur tour de transmettre leurs connaissances. D'autres formations sont également disponibles. Au-delà de ces bases communes, chaque Accorderie dispose d'une grande part d'autonomie dans les projets qu'elle choisit de développer. Redonner le pouvoir d'agir à chacun, c'est aussi redonner le pouvoir à ces groupes d'accordeurs de définir le mode de gouvernance qui leur convient le mieux, d'initier et développer des projets locaux seuls ou en partenariat avec d'autres structures du monde de l'économie sociale et solidaire.

La zone sud-est de la France est particulièrement pourvue avec 16 Accorderies en Auvergne-Rhône-Alpes, 1 en région PACA et 1 en Occitanie. Contrairement aux années précédentes, il n'a pas été possible de se retrouver physiquement en assemblée générale, mais les échanges - individuels ou collectifs - et les idées fusent par tous les moyens possibles.

En bref :

2011 : 2 Accorderies ouvrent à Paris XIXe et à Chambéry

2013 : Création du réseau des Accorderies de France

2020 : 37 Accorderies en fonctionnement, plus de 16 000 accordeurs

340 000 heures de services individuels, collectifs ou associatifs échangés en 2019

Partenaires et soutiens, financier ou moral :

Fondation Macif, Secours Catholique, Caisse des dépôts, AG2R la mondiale, Agence nationale de la cohésion des territoires, les CAF, le Fond pour le Développement de la Vie Associative… liste non exhaustive.

Et selon les Accorderies : des départements, communes et communauté de communes, le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Fond Jeunesse et Education Populaire, des banques mutuelles, des Rotary, des fondations, des commerces et entreprises, des financements participatifs de particuliers ouvrant droit à réduction fiscale, etc.